



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09014DGER

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et pathologie des équidés

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le Code rural, notamment l'article R. 812.55,

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire,

Vu l'arrêté du 17 octobre 1996 modifié fixant la liste des spécialités vétérinaires,

Vu l'avis du Conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 6 février 2009 ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et pathologie des équidés :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. Denoix (Jean-Marie) ;
M. Martinot (Stéphane) ;
M. Tainturier (Daniel) ;
M. Tamzali (Youssef) ;

en qualité d'enseignants-chercheurs étrangers :

M. SERTEYN (Didier)

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Chary (Jean-François) ;
M. Corde (Richard) ;
M. Desbrosse (Francis) ;
M. Gadot (Paul-Marie) ;

en qualité de personnalités qualifiées étrangères :

M. PICALET Trécennick

Art. 2 - Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Art. 3 - Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 12 février 2009

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement et de la
recherche,

Jean-Louis BUER